

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 59 (1979)
Heft: 2

Rubrik: 61 assemblée générale : 21 juin 1979

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

61^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

21 Juin 1979

La Chambre de Commerce Suisse en France a tenu le 21 juin 1979 sa 61^e Assemblée Générale, sous la présidence de M. André Geiser, en présence de son Excellence M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France.

Après lecture du rapport annuel, des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.

Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1978

En 1978, l'environnement économique international ne s'est guère modifié par rapport à l'année précédente. La croissance moyenne des pays membres de l'OCDE est restée lente, de l'ordre de 3,5 %. L'expansion du commerce mondial, proche de 5 %, n'a marqué qu'une faible accélération.

Parmi les événements survenus en 1978, certains devraient avoir des répercussions dans un avenir proche. Citons notamment le rapprochement entre la Chine, le Japon et les États-Unis et le revirement monétaire amorcé dans la seconde moitié de l'année, caractérisé par l'abandon du flottement tel qu'on le connaissait jusqu'ici au profit d'un renforcement de la coopération internationale en matière de cours de change.

L'effondrement de la monnaie-clé, le dollar, a donné naissance à de nouvelles incertitudes conjoncturelles qui ont porté une atteinte sensible aux échanges commerciaux et aux investissements des entreprises. De ce fait, les développements monétaires ont contribué de façon décisive à freiner l'activité économique. Ils menaçaient de renforcer les tendances protectionnistes dans nombre d'États. Il était donc devenu indispensable d'abandonner le flottement tel qu'on le connaissait depuis 1973.

Croissance ralentie et sous-emploi, affaiblissement de l'investissement et des capacités futures, ces facteurs qui ont marqué l'année dernière, devraient certainement se prolonger, du fait des divergences persistantes dans l'évolution des économies nationales.

Le progrès technologique, le partage du marché des produits industriels avec des pays neufs et fortement concurrentiels, la prise en compte du coût plus élevé de l'énergie, ont engagé l'économie mondiale dans un mouvement de transformation qui modifie, d'une manière irréversible, la répartition des richesses, la structure de la demande et les conditions de la production.

ÉCONOMIE FRANÇAISE

Sur le plan économique interne, les résultats globaux de 1978 sont analogues à ceux de 1977. La croissance du Produit Intérieur Brut a été de l'ordre de 3 %, celle de la production industrielle avoisine 1,5 %, alors que la hausse des prix en douze mois a été de 9,7 %.

La politique française des prix a été substantiellement modifiée en 1978. Dans une première étape, pour enrayer la détérioration de la situation financière des entreprises publiques et réaliser une meilleure adéquation entre les prix et les coûts, des augmentations importantes de tarifs publics ont eu lieu. Dans une deuxième étape, les prix de la quasi-totalité des produits industriels ont été libérés.

Le faible niveau d'activité n'a pu absorber la croissance de la population active, qui est estimée devoir être de 300 000 personnes par an jusqu'en 1985. Les demandes d'emploi non satisfaites ont donc encore augmenté en 1978, d'environ 20 %, pour atteindre à fin décembre le chiffre de 1 240 000, soit 5,6 % de la population active.

Des actions ont été entreprises pour pallier les difficultés exceptionnelles auxquelles sont exposées un certain nombre d'industries. Ces démarches se sont trouvées confrontées à certaines rigidités structurelles, professionnelles et géographiques particulièrement marquées.

Sur le plan du commerce extérieur, la balance commerciale de la France présente un solde positif de 2,2 milliards de francs. Les exportations se sont en effet élevées à 357 milliards de francs et les importations à 354,8 milliards de francs. Le taux de couverture des achats par les ventes s'est monté à 100,6 %. Sur le plan géographique, c'est dans les échanges avec la Communauté Européenne que de meilleurs résultats ont été obtenus. Le déficit du commerce intracommunautaire est en effet revenu, de 1977 à 1978, de 14 à 8,5 milliards de francs.

Quant au franc français, il a fait preuve en 1978 de fermeté pendant la majeure partie de l'année.

Alors que l'on avait assisté en 1977 à une reprise de l'activité, ce mouvement ne s'est pas poursuivi en 1978.

La nécessité de procéder à des adaptations et à des restructurations a continué à peser sur l'économie suisse, avant que celle-ci ne soit prise dans le tourbillon de l'agitation monétaire internationale.

La montée du franc a non seulement pénalisé les exportateurs mais encore aiguisé la concurrence étrangère sur le marché intérieur.

Pondérée d'après les exportations en direction des 15 principaux partenaires commerciaux de la Suisse, l'appréciation nominale du franc a été, en 1978, de 25 % en moyenne annuelle.

Alors que la priorité accordée à la stabilité interne des prix avait jusqu'au début de l'été rencontré un consensus quasi-général, la chute du dollar et l'affaiblissement du mark par rapport au franc suisse allant de pair avec un ralentissement prononcé de l'entrée des commandes dans l'industrie, allaient amener, à la mi-août, les autorités politiques et monétaires suisses à un revirement important, donnant à la lutte contre une excessive revalorisation du franc et à la préparation de mesures économiques et financières pouvant faire face à de graves fléchissements de l'activité, une prééminence sur la stabilité des prix.

La croissance du Produit National Brut en termes réels est restée extrêmement modérée, de l'ordre de 1 %. Le chômage, qui a touché 0,4 % de la population active, reste le plus faible des pays industrialisés. Il en est de même du taux de renchérissement qui, en douze mois, n'a représenté que 0,7 %.

Il faut encore noter que la nouvelle politique monétaire suivie par la Banque Nationale a porté la masse monétaire à un niveau de 22 % supérieur à celui de 1977.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE EN 1978

Les importations suisses en 1978 ont représenté 42,3 milliards de francs suisses alors que les exportations se sont élevées à 41,8 milliards de francs suisses. Comparativement à l'année précédente, les importations ont diminué de 1,7 % alors que les exportations régressaient de 0,8 %. La balance commerciale suisse présente donc un solde négatif de 520 millions de francs suisses, contre 870 millions en 1977, le taux de couverture s'établissant à 98,8 %.

On constate donc que l'accroissement des exportations suisses enregistré les années précédentes ne s'est pas renouvelé. Comme le cours du franc est monté durant la même période, on est tenté d'établir une relation directe entre les deux phénomènes. Toutefois, cette double évolution a coïncidé avec un fléchissement de la croissance économique à l'étranger.

Or, des études empiriques ont montré que les exportations suisses dépendent fortement de la conjoncture, mais relativement peu des prix. En outre, on sait que le cycle conjoncturel des exportations suisses retarde d'un semestre ou deux sur celui de l'économie mondiale.

À l'exception de certains produits chimiques, horlogers ou textiles, l'industrie suisse fabrique en effet surtout des biens qui, tels ceux d'équipement, ne sont guère commandés au début d'une reprise conjoncturelle, et des biens, tels les machines, pour lesquels les délais de livraison sont assez longs. Si l'on admet que ces caractéristiques persistent dans un système de changes flottants, il faut attribuer en grande partie l'évolution des exportations suisses l'an dernier au fléchissement que la conjoncture internationale a subi en 1977 et au début 1978 et attendre cette année pour voir les conséquences des événements survenus l'an dernier.

Il n'en reste pas moins que l'industrie suisse a dû faire des concessions considérables sur les prix, afin de défendre ses positions sur les marchés étrangers.

LES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES EN 1978

En 1978, les exportations suisses vers la France ont représenté 3,612 milliards de francs suisses, soit une diminution de 2 % par rapport à 1977, alors que les importations suisses en provenance de France s'élevaient à 5,285 milliards de francs suisses, en augmentation de 0,4 % par rapport à 1977. La balance commerciale présente un solde positif en faveur de la France de 1,673 milliard de francs suisses, contre 1,577 milliard en 1977.

Ce solde positif, le plus important de la balance commerciale française, montre bien que la Suisse, par tête d'habitant, reste le meilleur client de la France. Il apparaît en effet qu'en 1978, la Suisse a acheté pour 840 francs suisses de produits français, alors que le Français achetait pour 70 francs suisses de produits helvétiques.

Il est également intéressant de noter que la valeur moyenne du kg de produit français importé est de l'ordre de 0,70 franc suisse, alors que celle du kg de produit suisse exporté est de 8,70 francs suisses.

Il est évident que les échanges entre la Suisse et la France ont été parmi les plus touchés par les mouvements erratiques du franc suisse l'année dernière.

Rappelons simplement que le cours de change était de 1 FS = 2,36 FF en janvier 1978, 1 FS = 2,58 FF à fin décembre 1978, après avoir culminé à 1 FS = 3 FF en septembre. L'appréciation du franc suisse sur douze mois a donc été de 9 %, ce qui par ailleurs correspond exactement à la différence entre les taux d'inflation suisse et français.

PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

Avec 12,5 % des importations totales suisses, la France a conservé sa place de deuxième fournisseur de la Suisse, derrière la RFA (28,9 %) et devant l'Italie (9,8 %), la Grande-Bretagne (8 %), les USA (7,5 %).

Elle s'est également maintenue au deuxième rang des clients de la Suisse, avec 8,6 % des exportations totales suisses, toujours derrière la RFA (18 %), et devant les USA (7,1 %), la Grande-Bretagne (6,9 %) et l'Italie (6,3 %).

PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

La Suisse, en 1978, s'est classée au dixième rang des fournisseurs de la France, derrière la RFA, l'Italie, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, les USA, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, l'Arabie Saoudite, l'Espagne et l'Irak.

Elle a représenté son septième client, derrière la RFA, l'Italie, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, la Grande-Bretagne, les USA et les Pays-Bas.

PRINCIPAUX PRODUITS SUISSES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Principaux produits exportés par la Suisse à destination de la France en 1978, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1977 (en millions de francs suisses).

	Millions de F.S.	Pourcentage d'augmentation
Machines et appareils non électriques	781,4	+ 0,5 %
Produits chimiques organiques	622,4	+ 13,5 %
Machines et appareils électriques	271,7	+ 6,1 %
Métaux précieux, bijouterie	255,8	- 32,0 %
Horlogerie	205,6	+ 5,4 %
Instruments et appareils	186,6	+ 3,3 %
Textiles divers	165,9	+ 0,4 %
Couleurs et encres	113,2	- 19,2 %
Librairie et arts graphiques	110,4	- 7,4 %
Fer et acier	99,1	- 8,5 %

PRINCIPAUX PRODUITS FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ SUISSE

Principaux produits français importés de France par la Suisse en 1978, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1977 (en millions de francs suisses).

	Millions de F.S.	Pourcentage d'augmentation
Véhicules routiers	620,4	+ 33,7 %
Combustibles	573,7	- 5,5 %
Textiles divers	389,1	- 7,5 %
Machines et appareils non électriques	377,4	+ 13,8 %
Fer et acier	305,0	- 4,0 %
Produits chimiques organiques	269,5	- 3,0 %
Boissons	260,8	+ 18,2 %
Métaux précieux, bijouterie	218,0	- 43,2 %
Machines et appareils électriques	185,9	+ 12,9 %
Matières plastiques	133,3	+ 0,3 %
Céréales	129,4	+ 53,8 %

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

Que ce soit au Siège de Paris, ou dans les Sections de Lyon et de Marseille, les activités de la Compagnie ont poursuivi leur développement.

Répondant à un souhait exprimé par le Conseil, un groupe de réflexion s'est penché sur l'organisation de la Chambre, la nature des services qu'elle rendait, ses publications, ses activités extérieures, pour essayer de trouver des nouveaux secteurs où elle pourrait utilement être présente.

Par ailleurs, nous avons entrepris d'organiser des réunions de travail sur des sujets pouvant apporter à nos membres des compléments d'information utiles à la vie de leurs affaires, comme par exemple dans le domaine des relations fiscales franco-suisse ou celui de la couverture des risques de change.

Nous avons également effectué l'étude des conditions dans lesquelles la Chambre pouvait, selon le désir de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, être le maître d'œuvre des participations officielles suisses aux principales manifestations commerciales françaises. Cette démarche a été concluante et a abouti à l'achat d'un matériel d'exposition qui pourra être engagé dans les grandes foires internationales ou certains salons spécialisés, à l'image de notre récente participation à la Foire Internationale de Bordeaux 1979.



*Journée officielle suisse à la Foire Internationale de Bordeaux 1979 : de gauche à droite, au premier plan, Son Excellence Monsieur François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France, Monsieur André Geiser, Administrateur-directeur des Produits Sandoz SA, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, Monsieur André Cazaux-Maleville, Président de la Foire Internationale de Bordeaux.
Au deuxième plan, Monsieur Luciano Mordasini, Ministre près l'Ambassade de Suisse en France.*

MANIFESTATIONS

- 11 janvier** Déjeuner-conférence au Club des Arts & Métiers, Paris, au cours duquel Monsieur Georges GALLAIS-HAMONNO, Professeur à l'Université d'Orléans, traita de : « La face cachée des nationalisations ».
- 26 janvier** Réunion traditionnelle d'Information de la Section de Lyon. Monsieur André DUFOUR, Président de la Section, présenta un exposé sur le fonctionnement des structures politiques de la Suisse.

- 7 et 9 février Soirées « Fondues » de la Section de Marseille.
- 2 mars Déjeuner-conférence à Marseille avec Monsieur Pierre ARNOLD, Président de la Fédération des Coopératives Migros.
- 15 mars Visite du nouveau métro de Lyon, à l'invitation de la SEMALY.
- 20 avril Assemblée générale de la Section de Lyon, suivie d'un dîner-conférence au cours duquel Monsieur François PEYROT, Président du Salon International de l'Automobile de Genève présenta un exposé intitulé : « Processus de la définition d'une politique économique en démocratie directe ».
- 17 mai Assemblée générale de la Section de Marseille, suivie d'un dîner-débat animé par Monsieur Etienne BOURGNON, Consul général de Suisse à Marseille.
- 15 juin Visite de la Manufacture Métallurgique à Tournus.
- 26 juin 60^e Assemblée générale de la Compagnie à l'Hôtel Inter-continental à Paris, suivie d'un déjeuner-conférence au cours duquel Monsieur Pierre RENGGLI, Président de la Chambre Suisse de l'Horlogerie, Président du Conseil d'Administration de l'ASUAG, présenta un exposé sur : « L'Industrie horlogère suisse : situation en 1978 et perspectives ».
- 25 octobre Dîner-conférence à Marseille avec Monsieur TESSOR, Président du Tribunal de Commerce.
- 3 novembre Journée de travail au Palais des Congrès à Paris sur « Les relations fiscales franco-suissees ».
- 9 novembre Visite de l'Institut Français de pétrole à Solaize (Rhône).
- 23 novembre Choucroute de rentrée à Marseille.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Le Conseil d'Administration de la Compagnie s'est réuni trois fois au cours de l'Exercice écoulé, deux fois à Paris et une fois à Winterthur, à l'invitation de SULZER Frères S.A.

Le Bureau a également siégé trois fois.

Nous avons eu à déplorer, il y a quelques semaines, la disparition de notre collègue Monsieur Émile FEHR, à la mémoire duquel nous rendons hommage.

A l'issue de cette Assemblée générale, quatre de nos collègues, Messieurs Gérard BAUER, Maurice DARBELLAY, André JOSEPH, Hans SCHAFFNER, voient arriver à terme leur troisième mandat. Au moment de leur départ, nous tenons à leur exprimer nos très vifs remerciements pour leur amicale collaboration.

Avec la présente Assemblée, s'achève la dernière période triennale de la vice-présidence de Monsieur Jean BRIDEL, qui fut, par ailleurs, trésorier de 1971 à 1973. Nous regrettons que les rigueurs des statuts ne permettent pas une prolongation de ce mandat, que notre collègue a assumé avec la haute compétence, l'efficacité et la clairvoyance souriante qu'on lui connaît. Qu'il trouve ici l'expression de notre reconnaissance et le vœu que nous formons tous de le revoir bientôt parmi nous.

Un certain nombre de nos collègues, dont le mandat arrive à expiration aujourd'hui, ont accepté de se représenter à vos suffrages, ce dont nous les remercions. Il s'agit de Messieurs Alain BERTHOUD, Paul BURKI, Bernard de MULLER, Pierre-Etienne WEBER.

Le Conseil soumet également à votre approbation la réélection de deux de nos anciens collègues, Monsieur Jacques d'ESPINE et le Docteur Jacques LANDOLT, que nous serions heureux de voir regagner nos rangs.

Il vous propose enfin l'entrée au Conseil de nouveaux administrateurs, à savoir :

- Monsieur Carlo AIASSA, Directeur, Société Générale de Courtage d'Assurances, Division Lecoq SFA,
- Monsieur Kaspar V. CASSANI, Directeur Général de I.B.M. Europe S.A.,
- Monsieur Pierre NEIGER, Conseil Juridique, Law Offices of S.G. Archibald, et Avocat au barreau de Genève,
- Monsieur Peter SCHNEEBERGER, Directeur Général, SOPAD.

Ces éminentes personnalités qui, dans leur domaine d'activité, occupent de hautes responsabilités, veulent bien nous faire bénéficier de leur large expérience au plan national et international, ce dont d'avance nous les remercions.

Nos sections de Lyon et de Marseille ont, comme à l'accoutumée, déployé dans leurs régions respectives, une activité féconde, et ont su avec l'appui qu'elles ont trouvé auprès de leurs Consuls généraux, accroître encore leur audience et contribuer à raffermir les liens traditionnels qui unissent notre pays aux deux cités rhodaniennes.

Notre action n'a été possible que grâce à l'effort désintéressé de nos administrateurs, à l'ardeur à la tâche de nos collaborateurs permanents, tant à Paris qu'à Lyon et Marseille.

Les contacts que nous entretenons traditionnellement avec notre Ambassade ont été caractérisés comme par le passé par un esprit de collaboration et de coopération constructive et amicale. Son Excellence, Monsieur François de ZIEGLER, Ambassadeur de Suisse en France, veut bien nous honorer de son appui et de sa confiance.

Nous avons, à nouveau, pu apprécier l'intérêt constant et actif qu'avec ses collaborateurs, il porte à notre Compagnie, et nous tenons à lui en exprimer ici notre reconnaissance.

Nous nous en voudrions de ne pas faire mention de Monsieur le Ministre Luciano MORDASINI, qui suit avec la plus grande assiduité les réunions du Bureau de notre Conseil, et dont les suggestions et les conseils avisés sont toujours les bienvenus.

Rapport de M. Pierre-Maurice MATHEY, Trésorier, à la 61^e Assemblée générale de la Chambre de Commerce suisse en France

Monsieur l'Ambassadeur,
Mesdames,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'année 1978, dont le bilan fait apparaître un profit net de F 11 021 comparé à une perte de F 15 010 en 1977.

Après avoir enregistré successivement plusieurs exercices déficitaires, le résultat positif dégagé aujourd'hui mérite d'être souligné.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de retracer l'évolution en cours d'exercice de quelques postes essentiels qui ont concouru à ce résultat favorable, lequel ne paraissait nullement acquis au début de 1978.

Aux recettes, on peut notamment relever :

— un accroissement meilleur que prévu du montant encaissé des cotisations, qui passe d'un exercice sur l'autre de F 715 760 à F 779 895, confirmant le rétablissement d'une certaine stabilisation dans le nombre des cotisants. Il y a en outre lieu de relever que seules les cotisations des membres résidant en France avaient été ajustées.

— à l'inverse de l'année 1977, les publications et principalement la publicité dans la Revue ont marqué une progression puisqu'on enregistre, sans l'Annuaire, un total de recettes de F 285 685 contre F 261 445. On sait qu'il s'agit là d'un poste particulièrement « capricieux » et très difficile à pronostiquer, les décisions des annonceurs reposant sur des critères susceptibles de varier d'une année sur l'autre.

— par contre, les ventes de l'Annuaire franco-suisse n'ont pas donné les résultats escomptés puisqu'une cinquantaine seulement de volumes ont trouvé acquéreur.

— les recettes juridiques et commerciales accusent une diminution de F 118 886 à F 89 335, ceci étant surtout dû au fait que pour un nombre analogue de dossiers ouverts, le montant global des créances à recouvrer s'est trouvé en diminution, réduisant nos commissions perçues.

— le produit des manifestations est en très sensible augmentation (F 72 667 contre F 35 705) grâce au succès particulièrement remarquable remporté par le séminaire organisé en novembre sur les relations fiscales franco-suisse.

Du côté des dépenses, notons :

— essentiellement, une faible progression du poste « Frais de personnel » qui n'augmente en fait que de F 688 386 à F 697 118, mais qui s'explique uniquement soulignons-le, par l'absence temporaire et non rémunérée de certains membres du personnel, à la suite de circonstances particulières.

On ne saurait nier que cet état de fait exceptionnel a constitué un facteur non négligeable dans l'amélioration du résultat final de l'exercice.

— l'augmentation de l'ensemble des autres charges d'exploitation suit ainsi fidèlement celui du coût de la vie.

Les comptes de la Section Rhône-Alpes et ceux de la Section de Marseille se soldent également chacun par un boni.

Dans le bilan que les Commissaires aux Comptes commenteront tout à l'heure, on peut déjà souligner que le résultat positif de l'exercice de F 11 021 a pour effet d'augmenter les capitaux propres et réserves qui passent de F 144 858 à F 155 879, chiffre qui demeure encore modeste puisque 5 ans auparavant, ce même poste se montait alors à F 214 646.

Pour ce qui est de l'exercice en cours, il apparaît que contrairement à ce qui s'est produit en 1977, les frais de personnel vont retrouver tout leur impact sur le résultat.

L'accroissement espéré des recettes de certaines manifestations devrait cependant en atténuer quelque peu les effets.

Une seule chose est certaine : nos finances tournent toujours autour du même problème : s'efforcer de trouver suffisamment de ressources nouvelles à côté du renforcement de celles déjà existantes, de manière à couvrir des frais qui ne peuvent malheureusement aller qu'en augmentant.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous désireriez recevoir.

*Allocution de Monsieur André Geiser, Président,
devant l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France,
le jeudi 21 Juin 1979*

Dans un environnement toujours aussi préoccupant : léthargie de secteurs importants de l'activité industrielle, situation alarmante de l'emploi, désordres monétaires, l'activité de notre Compagnie dont le rapport annuel vient de vous être communiqué par notre Secrétaire Général Monsieur Bernard JATON, a été dans l'ensemble satisfaisante en 1978.

Conjoncture internationale

Au cours de l'exercice, l'économie mondiale s'est employée, tant bien que mal, et avec des bonheurs divers, à limiter les conséquences redoutables pour la croissance, l'emploi, et l'inflation, de la relance de la crise de l'énergie et de l'instabilité du marché des changes consécutive à la faiblesse persistante du dollar.

Les objectifs de la plupart des États, bien que modestes, en matière de développement du produit national brut par rapport aux taux enregistrés à la fin des années 60 et au début des années 70, n'ont pu être atteints, sauf exceptions.

La renaissance d'un certain protectionnisme, la déstabilisation politique en Afrique, au Moyen comme en Extrême-Orient, dans certains États d'Amérique latine, la montée du terrorisme un peu partout dans le monde, n'ont certes pas facilité les efforts de redressement initiés par les responsables politiques.

Parmi les grands desseins, on notera dans ce sens :

- 1° La création, au sein de la C.E.E., du S.M.E. (Système monétaire européen) entré en vigueur le 13 mars 1979,
- 2° La poursuite des négociations commerciales multilatérales du GATT (Tokyo Round), achevées en avril dernier, mais qui ne seront formellement terminées que ce 30 juin, lorsque tous les pays engagés auront signé les accords. En tout état de cause, ces derniers ne porteront effet qu'au terme des procédures de ratification qui sont nécessaires.

Au plan non tarifaire, de nombreux codes ont été paraphés, savoir :

- Code sur la valeur en douane, qui devrait harmoniser la méthode et, en fait, supprimer l'American Selling Price,
- Code sur les subventions et droits compensateurs,
- Code sur les achats gouvernementaux, les normes et licences d'importation,
- Actualisation du Code anti-dumping.

Au plan tarifaire, les réductions de droits de douane s'étaleront en général sur huit ans, du 1^{er} janvier 1980 au 1^{er} janvier 1988.

Puissent ces efforts aboutir, non seulement à une certaine stabilité économique, sinon politique — dans la mesure où la première pourrait aller sans la seconde — mais conduire à l'indispensable relance de l'expansion.

Les importantes et nécessaires mutations, auxquelles sont confrontés les pays industrialisés, en raison de la redistribution de certaines productions vers des pays nouvellement développés, se heurtent souvent, il est vrai, à la sclérose des structures, au manque de mobilité et de souplesse des corps sociaux, à la primauté du court terme sur le long terme, à la difficulté de maîtriser la croissance exponentielle de certaines dépenses, celles de caractère social et de santé en particulier.

Il faut, enfin, ne pas oublier les problèmes fondamentaux et non résolus, pour l'Europe de l'Ouest spécialement, de l'approvisionnement en matières premières et en énergie. La poursuite du dialogue Nord-Sud, à l'occasion de la récente conférence du CNUCED à Manille, n'a guère rapproché les points de vue entre les pays producteurs et les pays utilisateurs vers une solution constructive. On note, au contraire, un certain repli sur eux-mêmes des pays industrialisés qui, dans l'ensemble, sont touchés par le ralentissement de l'activité économique et l'aggravation du chômage. Ce ne sont pas là des conditions propres à susciter la générosité et de nouvelles ouvertures.

En France, l'évènement de l'année fut, à n'en pas douter, les élections législatives, dont l'issue est demeurée incertaine jusqu'au dernier moment. La levée de cette hypothèque n'a pas conduit à la relance escomptée, en matière d'investissements en particulier. Des résultats très honorables ont toutefois été obtenus : balance commerciale positive, fermeté du franc, croissance du PNB satisfaisante bien qu'inférieure aux objectifs, demi-succès de la lutte contre l'inflation. Ce bilan, à tout prendre relativement positif, disparaît derrière le problème du chômage qui demeure il est vrai très préoccupant.

De gauche à droite, Son Excellence Monsieur François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France, Monsieur Ernst Brugger, ancien Président de la Confédération, Président de la Banque Populaire Suisse, Monsieur André Geiser, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, Monsieur Hans Plüss, Président de l'Union des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger, Monsieur Albert Grübel, Ambassadeur de Suisse près l'OCDE, Monsieur Pierre Renggli, Président de la Chambre Suisse de l'horlogerie, Monsieur Mario Ludwig, Directeur de l'Office suisse d'expansion commerciale.



Pour le début de la présente année, les tendances positives précédemment observées se sont, dans l'ensemble confirmées. Il est à craindre toutefois qu'elles ne soient remises en cause par l'aggravation de la crise pétrolière, dont les effets néfastes sont décuplés par l'absence de politique concertée des États utilisateurs. Cette crise, qui met en lumière le fragile équilibre des économies des pays non producteurs, a un poids psychologique évident et entretient un climat d'angoisse diffuse peu favorable à la mise en œuvre de grands projets, au moment même où ils s'avèrent le plus nécessaire.

En Suisse, l'évènement marquant fut, certes, le revirement fondamental de la politique économique et monétaire du Conseil Fédéral, qui a substitué la priorité de la défense de la monnaie à celle de la défense du coût de la vie. A l'origine de cette mesure, deux nouvelles et très fortes poussées à la hausse du franc suisse, enregistrées au printemps et à l'automne de l'année dernière, et qui menaçaient positivement d'asphyxie l'industrie suisse. L'action des autorités fédérales supposait une collaboration avec d'autres banques centrales, et en particulier celles des États-Unis, de l'Allemagne Fédérale et du Japon, puisque notre pays ne fait pas partie, et ne peut pas faire partie du S.M.E. Les objectifs fixés ont été partiellement atteints, puisque le cours du franc suisse s'est stabilisé à un niveau que d'aucuns jugent toutefois encore sensiblement surévalué. Les dernières statistiques connues du commerce extérieur, pour les cinq premiers mois, sont d'ailleurs là pour témoigner que cette réserve n'est pas sans fondement.

Par ailleurs, le message du 23 octobre 1978 du Conseil Fédéral, relatif à des mesures destinées à atténuer les difficultés économiques, prévoit :

- allègements fiscaux,
- promotion des exportations,
- achats exceptionnels de l'Administration et de l'Armée à des secteurs en difficulté,
- développement et promotion de la formation technologique.

La promotion des exportations implique la contribution et la collaboration d'un certain nombre d'organismes qui sont : la Division du Commerce, les représentations diplomatiques à l'étranger, l'O.S.E.C. et bien entendu les Chambres de Commerce Suisses à l'étranger. L'Union de ces dernières, dont l'Assemblée annuelle s'est tenue aujourd'hui, ici même, et à laquelle notre Compagnie appartient, s'honore de contribuer à cet effort tendant au développement et à l'intensification des exportations suisses.

Sur le plan politique, il n'est pas sans intérêt de souligner les résultats d'un certain nombre de votations fédérales, qui témoignent me semble-t-il de la vitalité de la démocratie directe, de la liberté des citoyens face à l'État, que de beaux esprits s'emploient périodiquement à remettre en cause. C'est ainsi, et sans ordre chronologique, que la création du Canton du Jura a été adoptée, que l'article conjoncturel a été accepté, que l'abaissement de l'âge de la retraite, la loi sur l'avortement, l'heure d'été, les dimanches sans voitures et l'aide aux universités ont été rejetés.

Rappelons que, tout récemment, le peuple suisse, et on le regrettera, a repoussé l'introduction de la T.V.A., au moment où tout est mis en œuvre pour développer les exportations, alors que ce système aurait dégrévé lesdites exportations, les rendant par conséquent plus compétitives.

Parmi les projets qui sont à l'étude, une réforme de la loi sur la concurrence ne manque pas d'être préoccupante, de même qu'une certaine intensification de la pression fiscale. Toutes actions dans ces deux domaines doivent être menées avec une extrême prudence, car la modération de la fiscalité comme de la réglementation de la concurrence est certainement un facteur qui a favorisé l'essor remarquable de l'industrie suisse, par ailleurs dépendante de l'étranger pour son approvisionnement en matières premières.

Nous nous plaisons à souligner la qualité et la constance des rapports qui, sur le plan qui nous intéresse — les échanges commerciaux et industriels —, unissent la France et la Suisse. Des améliorations nous paraissent toutefois devoir et pouvoir être apportées dans quelques rares domaines, dont ceux de la fiscalité et de la réglementation douanière, où les cas de contentieux sont encore nombreux.

Enfin, je rappellerai que notre Compagnie s'emploie, dans la mesure de ses moyens, à expliquer le rôle et la nature de l'entreprise suisse, multinationale ou non, à l'encontre de laquelle certains milieux multiplient les critiques.

Il est paradoxal de constater que la Suisse, qui tire ses ressources de la seule valeur ajoutée due à son travail, à son innovation, à sa haute technicité, soit en butte à des reproches parfois très sévères, au moment même où d'autres États, qui s'enrichissent par la vente pure et simple de produits naturels, non seulement ne font l'objet d'aucune appréciation péjorative, mais trouvent des défenseurs acharnés à justifier la légitimité de leurs positions et de leurs profits.

Nous sommes confrontés là au difficile problème de l'information et des médias, qui sont largement ouverts à ce que l'un de nos Administrateurs a appelé le quatrième groupe de pression, les trois autres étant les clients, les actionnaires, les syndicats. Ce quatrième groupe de pression est composé d'intellectuels appartenant à des milieux sociaux, confessionnels, politiques, très hétéroclites, généralement mal informés des problèmes et des réalités de la vie économique, animés par une idéologie qui se veut généreuse et qui débouche sur des prises de position plus émotionnelles que réfléchies. Ils critiquent le rôle de l'entreprise, son fonctionnement, sans s'appuyer sur la réalité des faits et ils portent sur elle des condamnations gratuites qui, à terme, ne manqueraient pas d'être préjudiciables. C'est ainsi que l'on voit se généraliser une information qui encourage « l'inspiration à l'irréalisable » avec les frustrations très artificiellement créées qui en découlent.

Dans ce domaine, il nous importe donc de mieux informer le public sur le rôle, la fonction sociale de l'entreprise, en tenant compte bien entendu du dialogue qui doit nécessairement s'instaurer avec les collaborateurs, les syndicats, les actionnaires et le grand public en général.

C'est dans ce sens que nous encourageons la pratique d'un libéralisme évolutif, comme j'ai eu l'occasion de le dire déjà à plusieurs reprises.

Pour terminer, je tiens, au nom de notre Compagnie, à exprimer à Monsieur François de ZIEGLER, Ambassadeur de Suisse en France, et à ses collaborateurs, en particulier à Monsieur le Ministre Luciano MORDASINI, notre reconnaissance pour la compréhension et l'appui que nous trouvons auprès d'eux.

Qu'il me soit permis de dire également mes remerciements à mes collègues du Conseil d'Administration, et plus particulièrement aux membres du Bureau, à notre Secrétaire général, et aux collaborateurs de la Chambre, pour l'appui sans réserve qu'ils m'ont apporté au cours du dernier exercice.